

Un certificat du Maire de Liège  
en faveur de Dieudonné-Pascal PIELTAIN  
(27 Prairial An IX)

---

Le début de la carrière de Dieudonné-Pascal Pieltain, un de nos meilleurs violonistes compositeurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas encore complètement établie. C'est pourquoi nous sommes très reconnaissant à Madame Triaille-Closset, Bibliothécaire aux Chiroux, Liège, de nous avoir communiqué le document que nous allons reproduire. Non seulement il nous permet de remonter quelques années plus avant dans la carrière de Pieltain, mais il nous permet aussi d'évoquer la figure du violoncelliste Henri-Joseph Francotte en même temps qu'il nous fait entrevoir les inconcebibles qu'il pouvait y avoir à voyager au temps de la République française, une et indivisible.

Rappelons brièvement qui est Pieltain.

Baptisé à Liège, paroisse Sainte-Gertrude, le 4 mars 1754, Dieudonné-Pascal Pieltain a probablement été enfant de chœur à la collégiale Saint-Pierre où un registre de compte de 1763 mentionne un Pieltain parmi les duodeni. A moins qu'il ne s'agisse de son frère aîné Pierre-Joseph, baptisé le 22 septembre 1751.

En fait, nous ne savons rien de Pascal Pieltain avant 1773; il est alors cité comme quinte de violon (= violon alto) parmi les instrumentistes du Concert spirituel de Paris. Il se produit régulièrement en soliste de ce Concerts entre 1786 et 1781 dans des Concertos de violon de Jarnowick ou de sa propre composition. Les deux premiers Concertos de violon de Pieltain ont été récemment (1978) enregistrés par Madame Thérèse Allard avec la Camerata Leodiensis, dir. Hubert Schoonbrodt, pour "Musique en Wallonie" (MW.31-32). Ils sont antérieurs à l'arrivée de Viotti à Paris (1782). A ce moment, Pieltain est à Londres où il séjournera jusqu'en 1791, non sans de fréquents retours à Paris (1789), où l'éditeur Sieber publie ses Concertos numéros 3 à 10, à Liège (1784) et à Spa (1782 et 1784).

Une tradition encore incontrôlée veut que Pieltain ait voyagé en Allemagne et en Russie à partir de 1792. En tous cas, il revient à Liège en l'An IX de la République (1800) et s'y fixe définitivement peu après (avant l'An XIII).

Pieltain avait épousé en Angleterre la cantatrice Marie Chanu. De cette union est née une fille, Louise-Adélaïde, baptisée le 3 avril 1787 à Saint-Martin-aux-champs, Middelsex (Angleterre). En 1807, cette jeune fille épousera Charles-Henri-Auguste Francotte, négociant à Liège. Pieltain - qui est veuf - vit auprès d'eux en rentier, composant de très nombreux et très intéressants quatuors à cordes, tous restés manuscrits. Le Quatuor Martin en a enregistré deux (les n<sup>os</sup> 52 et 92) pour "Musique en Wallonie"; c'est le 2<sup>e</sup> disque de la pochette signalée ci-dessus.

Pieltain n'a pas eu d'activité publique comme virtuose pendant ces années liégeoises. On lui connaît cependant un élève très remarquable, François-Clément-Auguste Rouma (1802-1874) qui, plus tard, sera la maître de Hubert Léonard. Pieltain est décédé à Liège le 10 décembre 1833.

Le document retrouvé par Madame Triaille-Closset nous apprend que Pieltain avait quitté Liège dès 1765 "pour aller se perfectionner dans la Musique instrumentale". Malheureusement il ne nous dit pas où. Pieltain s'est-il rendu directement à Paris ? A-t-il, comme tant d'autres Liégeois du XVIII<sup>e</sup> siècle, effectué le voyage d'Italie dont tous rêvaient ? Son nom ne figure pas sur les listes de la Fondation Darchis à Rome (cf. DE SMET (M.), Le collège liégeois de Rome. Sa fréquentation au XVIII<sup>e</sup> siècle.). Mais il peut très bien avoir étudié le violon dans une autre ville, Padoue par exemple, auprès du vieux Tartini (1692-1770) et de son disciple Nardini (1722-1793), revenu de Stuttgart à Padoue en 1769 avant de se fixer à Florence (1770-1784).

Quelques mots à propos des témoins liégeois qui signent le certificat délivré par le Maire de Liège.

"Henri-Joseph Francotte (né à Liège le 14.II.1751 + 7.IX.1806) ex-président du Tribunal de Commerce", de quelques années seulement l'aîné de Pieltain, est le violoncelle ami de Grétry qui fait carrière à Varsovie vers 1775 (cf. AUDA (A.), La musique et les musiciens de l'ancien Pays de Liège. Liège, 1930, p.234)(1) Henri-Joseph Francotte était le père du Charles-Henri-Auguste Francotte (b. à Notre-Dame-aux-Fonts, à Liège, le 10.IX.1782) qui a épousé Louise-Adélaïde Pieltain en 1807. Le jeune couple protègera activement les débuts du violoniste virtuose Hubert Léonard(2)

"Hubert Sarton, horloger mécanicien" est un artisan connu des historiens; un de ses descendants est toujours horloger à Liège, rue Saint-Gilles.

Nous ne savons rien de "Jacques-Henri Leruitte, commis en chef au dépôt des Registres de l'Etat-civil". Nous aurions cependant tendance à l'identifier au "Leruitte junior, notaire" (à Herstal) qui est élu comme suppléant des "officiers municipaux de la Ville, faubourgs et banlieue, y compris Herstal" le 30.XII.1792 (4). Nous le retrouvons parmi les membres du Magistrat élu le 19 Nivôse an I (8.I.1793) qui est rétabli le 4 Fructidor an II (21.VIII.1794) par la République française (Mémorial, p.189) et membre du Comité des Subsistances (p.190). Leruitte est de nouveau membre de la Municipalité nommée le 14 Vendémiaire an III (5.X.1794) par Frécine, Représentant du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. On le dit alors "ex-notaire à Herstal". Remarquons dans cette liste de membres de la Municipalité désignés - non élus! - 5 ex-notaires, 2 ex-avocats, 3 ex-prélocuteurs, 1 ex-capitaine. En proclamant Egalité- Liberté- Fraternité, et "Mort aux Tyrans", la République française annulait aussi les anciens titres. A la suite de la destitution de six de ses membres par arrêté du Directoire, exécutif du 27 Messidor an VI (15.VII.1798), la Municipalité de Liège se compose de huit membres - dont Henri-Joseph Francotte - et le citoyen Leruitte remplace le citoyen Waleff en qualité de secrétaire, à partir du 16 Thermidor an VI (3 août 1798)(Mémorial, p.210).

"Nicolas Lemaire, musicien" apparaît également dans l'acte de notoriété enregistré à Liège, le 13 Nivôse an IX,

qui rectifie l'orthographe du nom de Pieltain ( l'acte de baptême indiquait "Pieltent" ) (5). Il est alors désigné comme étant "Nicolas Lemaire, 62 ans, musicien, place Claire n°132" .Il serait donc né v.1738. Nous ne savons rien de plus à son sujet.

#### Notes

(1) Le Tribunal de Commerce avait été institué à Liège le 25 Brumaire an VI (15.XI.1798). Les membres élus étaient N.Francotte, président, 4 juges et 4 juges suppléants. Francotte remettra sa démission à la Municipalité pour pouvoir se consacrer à cette nouvelle tâche.

(2) Nous espérons pouvoir compléter prochainement ces trop brèves indications. Dans l'entretemps, voir QUITIN(J.), Deux maîtres de l'Ecole liégeoise de violon : Henry Vieuxtemps et Hubert Léonard, notice accompagnant l'enregistrement par Charles Jongen et l'Orchestre symphonique de Liège (dir. Gérard Cartigny) de la Fantasia appassionata, op.35 de Vieuxtemps et du 4e Concerto, op.26 de Léonard. Disque édité par Musique en Wallonie.

(4) Mémorial de la Ville de Liège. Continuation du recueil de Loyens (1720-1830). Liège, 1884.p.180.

(5) L'orthographe du nom des frères et soeurs de D.P. Pieltain, dans les Registres de baptêmes de Notre-Dame-aux-Fonts varie de Pieltin, Pielten, Pieltent, Pieltemps à Piemtain.

#### Pièce justificative

##### Le Maire de Liège

Sur la demande du Citoyen Dieudonné Paschal Pieltain, né à Liège d'un certificat constatant qu'il en est sorti longtemps avant la Révolution de 1789 dans l'intention de se perfectionner dans l'art de la Musique qu'il cultive depuis sa jeunesse,

Vu le témoignage rendu en faveur du C<sup>n</sup> Pieltain par les Citoyens

- Henri-Joseph Francotte ex-président du tribunal de Commerce, établi en cette ville;
- Hubert Sarton, horloger mécanicien;
- Jacques-Henri Leruitte, Commis en chef au dépôt des Registres de l'Etat Civil;
- Nicolas Lemaire, musicien.

certifie que le C<sup>n</sup> Dieudonné Paschal Pieltain est sorti de Liège depuis l'an 1765 pour aller se perfectionner dans la Musique instrumentale.

certifie en outre que ce Citoyen n'est point porté sur la liste des prévenus d'émigration de ce Département.

Le présent signé des Citoyens (...) lui a été délivré pour servir et valoir ainsi que de raison

Fait à la Mairie le 27 Pnairial an 9.

N.B. Cette pièce n'étant qu'un brouillon raturé n'a pas été signée par les témoins. Elle provient de la Bibliothèque centrale de la Ville de Liège (les Chiroux)- Fonds français.

José QUITIN